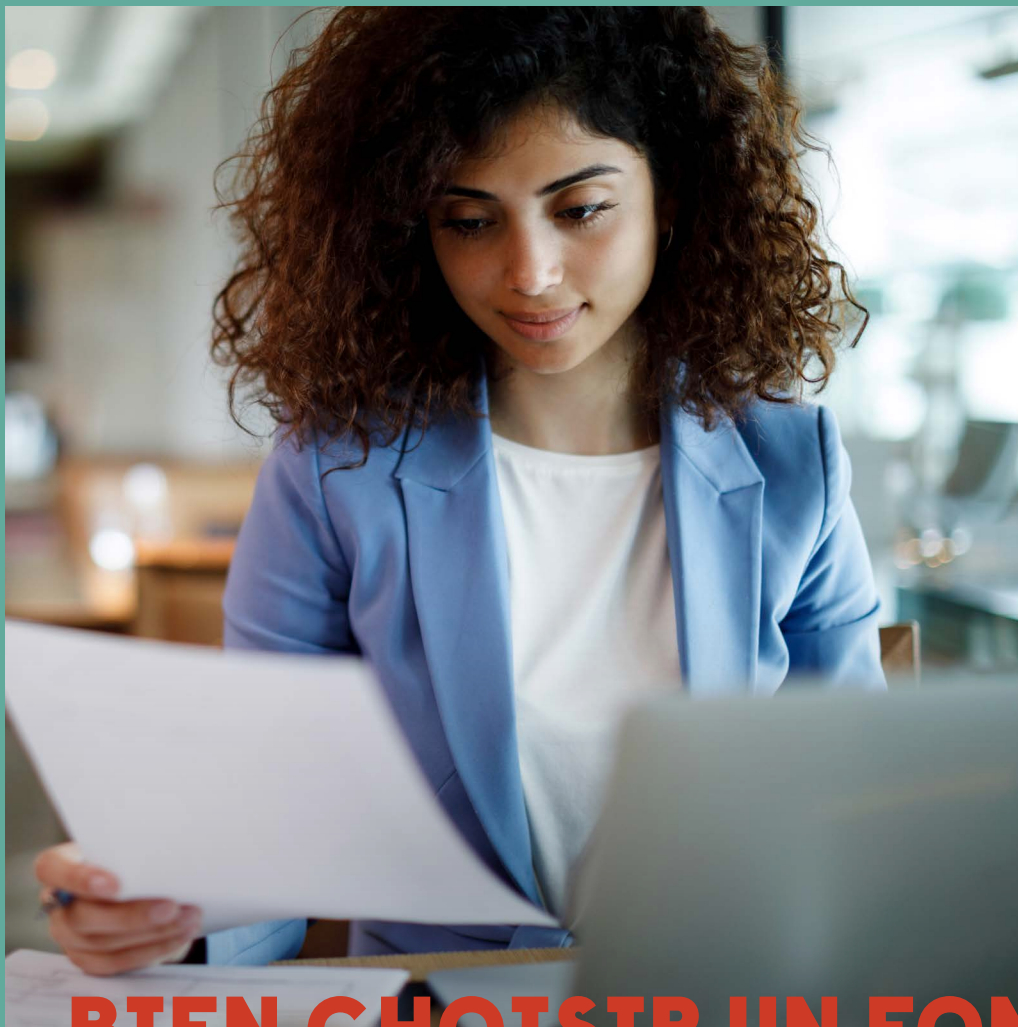


**S'INFORMER
SUR**



BIEN CHOISIR UN FONDS OU UNE SICAV

Pour diversifier votre épargne sur plusieurs années, les fonds et sicav constituent une solution pratique. Le tout est de démarrer du bon pied.

Comment bien choisir un fonds ? Sur quels critères se baser ?

AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

AMF

C'est décidé, vous souhaitez dynamiser le rendement de votre épargne en investissant en bourse.

Ne souhaitant pas y passer trop de temps, vous optez pour des placements collectifs (un fonds ou une Sicav).

Il vous faut choisir le ou les fonds qui conviendront à votre profil et votre objectif.



Ce guide s'adresse à des épargnants ayant décidé d'investir une partie de leur épargne au travers de fonds et de Sicav.

Ils connaissent le principe de ces produits, mais veulent approfondir leurs connaissances et leurs compétences.

Ils trouveront des explications sur :

- les différents types de fonds,
- l'analyse d'un fonds à travers les informations clés,
- la comparaison des fonds.

Si vous débutez avec les fonds et Sicav, si vous ne connaissez pas bien les placements collectifs, consultez d'abord notre guide :

POURQUOI ET COMMENT INVESTIR EN FONDS ET SICAV?

Avertissement

Les fonds et Sicav offrent tout un univers de solutions du très court terme au très long terme. Ce guide s'adresse avant tout aux épargnants souhaitant diversifier une partie de leur épargne à moyen ou à long terme et qui s'intéressent donc aux fonds investis en actions et en obligations.

Sommaire

1	À VÉRIFIER AVANT D'INVESTIR DANS UN FONDS OU UNE SICAV	4
2	UN SEUL FONDS TRÈS DIVERSIFIÉ OU PLUSIEURS FONDS PLUS SPÉCIALISÉS ?	5
3	S'APPUYER SUR UN PROFESSIONNEL OU GÉRER EN TOUTE AUTONOMIE ?	7
4	CHOISIR UN FONDS: COMMENT S'Y PRENDRE ?	9

À VÉRIFIER AVANT D'INVESTIR DANS UN FONDS OU UNE SICAV

L'investissement en bourse, c'est-à-dire en actions et en obligations, permet de viser un meilleur rendement pour son épargne. Cependant, une telle diversification n'est pas recommandée dans toutes les situations. C'est un placement fluctuant qui comporte des risques et qui nécessite un horizon relativement long. Avant d'investir une partie de votre épargne, vérifiez que vous êtes dans une situation propice à cette prise de risque.

COCHÉZ-VOUS LES CASES SUIVANTES ?

- Vous avez constitué une épargne de précaution suffisante.
- Votre horizon est dégagé : vous disposez d'un capital supplémentaire à investir à moyen ou long terme ou d'une capacité d'épargne régulière.
- Vous pouvez vous permettre une perte financière. Vous n'avez pas besoin de ce que vous allez investir avant de nombreuses années, ou mieux, vous pourriez perdre la totalité de cet investissement sans que cela ne vous mette en difficulté financière.
- Vous savez que la valeur des placements sur les marchés financiers fluctue beaucoup. Cela ne vous angoisse pas et vous ne paniquerez pas à la première chute des cours.
- Vous êtes optimiste. Vous êtes prêt à prendre un peu de risque avec cette épargne supplémentaire car vous êtes plutôt confiant dans l'avenir et dans l'économie en général.



Important !

Si vous pensez avoir besoin de votre capital d'ici quelques années, ou si le fait de ne pas retrouver la totalité de votre investissement lorsque vous en aurez besoin risque de vous mettre en difficulté, orientez-vous vers un placement moins risqué.



Vous « cochez toutes les cases » pour l'investissement en fonds et Sicav ? Vous avez une bonne idée de votre profil d'épargnant ?

Vous pouvez continuer la lecture de ce guide.

Le choix d'un fonds n'est pas une chose aisée, sauf à vous en remettre au hasard. Des milliers de fonds sont disponibles. Et d'un fonds à l'autre, il peut y avoir de grandes différences ! Certains sont spécialisés sur un type de valeurs (des actions ou des obligations), d'autres sur une zone géographique ou encore un secteur d'activité, et il existe aussi des fonds très diversifiés qui mixent les types de valeurs, les zones géographiques, les secteurs, les monnaies, etc.

Pour s'y retrouver, il faut procéder par étape.

UN SEUL FONDS TRÈS DIVERSIFIÉ OU PLUSIEURS FONDS PLUS SPÉCIALISÉS ?

Pour simplifier, deux approches peuvent être distinguées : opter pour un fonds « tout en un » ou associer des fonds de différentes catégories.

- **Un seul placement, le plus complet possible.**

Ceux qui ne souhaitent pas s'occuper de leurs placements de trop près, ni y passer trop de temps, iront vers un seul fonds, « tout en un », le plus diversifié possible.

- **Plusieurs fonds associés dans un « portefeuille de fonds »**

Ceux qui disposent du temps, des connaissances et de l'expérience nécessaires peuvent opter pour un investissement sur des fonds différents, qu'ils choisiront un à un. Ils détermineront eux-mêmes la bonne répartition entre ces fonds en fonction de leur potentiel (rendement et risque).

UN SEUL FONDS « TOUT EN UN »

Fonds « mixtes », « diversifiés », « profilés », « pilotés », etc. leur dénomination peut varier, mais il s'agit en général de fonds mélangeant des actions et des obligations de différents pays et de différents secteurs. Ils sont plus ou moins prudents, plus ou moins fluctuants. Tout dépend de leur composition (actions plus ou moins risquées, obligations plus ou moins risquées, etc.).

Un exemple

Vous souhaitez investir une somme d'argent sur une durée d'au moins cinq ans. Vous êtes un investisseur prudent, vous cherchez un fonds bien diversifié dont le niveau de risque est modéré.

Une fois le fonds diversifié choisi, le gérant du fonds s'occupe de tout. Bien sûr, il convient de suivre l'évolution de votre investissement et de vous poser régulièrement la question de sa pertinence compte tenu de votre situation et de vos objectifs.

UN MÉLANGE DE PLUSIEURS FONDS

Ceux qui souhaitent s'impliquer dans la gestion de leurs investissements, parce qu'ils estiment avoir les connaissances ou l'expérience nécessaires, peuvent assembler plusieurs fonds de différentes « catégories » de façon à créer un placement diversifié.

Un exemple

Optimiste pour les marchés d'actions ou souhaitant faire un placement diversifié dans différentes économies et différentes devises, vous prévoyez de répartir votre capital de départ à 30 % en actions européennes, à 20 % en actions nord-américaines, à 10 % en actions japonaises et encore à 10 % dans des actions des pays émergents (Chine, Inde, Brésil, etc.). Les 30 % restant, vous décidez de les placer en obligations. Vous cherchez à mettre en œuvre cette allocation en sélectionnant des fonds dans ces différentes catégories.

Associer différents types de fonds dans certaines proportions, c'est mélanger leurs caractéristiques en terme de rendement et de risque, de façon à obtenir un portefeuille bien diversifié.

Il n'est pas simple d'assembler soi-même différents fonds. Quels types de fonds choisir ? Dans quelles proportions ? Les professionnels parlent « d'allocation d'actifs » : l'investissement est réparti de façon à limiter le risque de vos investissements. Cela suppose de connaître les caractéristiques de chaque fonds et en particulier leur tendance à évoluer plus ou moins dans le même sens au même moment.



Savez-vous diversifier un portefeuille ?

Flashez ou cliquez sur le QR code



QU'EST-CE QU'UNE CATÉGORIE DE FONDS ?

Il y a des milliers de fonds disponibles. Comment s'y retrouver ?

Heureusement, sur internet, les sites d'information sur les fonds, ou ceux des sociétés de gestion, des assureurs et des banques, classent les produits dans des catégories. Les fonds qui se ressemblent sont classés dans une même catégorie. Ainsi un fonds d'actions européennes n'est pas dans la même catégorie qu'un fonds d'actions américaines. Un fonds d'obligations en euros (catégorie « Obligations en euros ») n'est pas dans la même catégorie qu'un fonds d'obligations de différentes devises (« Obligations internationales »). Il y a des catégories très larges (par exemple, les fonds d'actions internationales) et des catégories plus fines, qui peuvent être géographiques ou sectorielles (par exemple, les fonds d'actions du secteur de la pharmacie).

COMPRENDRE

Investir, c'est diversifier son épargne

En pratique, quand on investit sur les marchés financiers, on ajoute cet investissement à une épargne existante, au minimum une épargne de précaution, et ce faisant, on diversifie ses placements.

Quel que ce soit son niveau de risque, cet investissement va coexister avec les autres placements déjà réalisés, souvent sans risque (livrets d'épargne, etc.), et il est bon d'avoir une vue globale de l'ensemble de ses placements pour vérifier leur pertinence au regard de ses différents objectifs d'épargne.

Un épargnant prudent peut investir en actions sans prendre beaucoup de risque si cet investissement ne représente qu'une petite part de son épargne, par exemple 10 % : les risques pris restent très mesurés quand on regarde l'ensemble de ses placements.

RÉSUMONS

Pour ceux qui veulent aller au plus simple, un fonds diversifié « tout en un », au niveau de risque adéquat, sera la bonne solution.

Ceux qui veulent gérer eux-mêmes leurs investissements pourront associer différents fonds spécialisés.

Un conseiller financier pourra vous aider à y voir plus clair.

S'APPUYER SUR UN PROFESSIONNEL OU GÉRER EN TOUTE AUTONOMIE ?

De façon générale, préférez-vous choisir et gérer vous-même vos placements ou préférez-vous qu'un conseiller vous fasse des recommandations ?

1 Vous préférez bénéficier de la recommandation d'un professionnel.

Contactez votre conseiller. Il vérifiera qu'un investissement est adapté à votre situation et il préconisera un placement qui convient à votre profil et à votre objectif. Vous devez toutefois être sûr de bien comprendre ce qu'il va vous recommander, c'est vous le décideur final.

2 Vous préférez choisir vous-même le fonds ou les fonds qui vous conviennent.

Vous avez des connaissances et du temps à y consacrer. Vous ne sollicitez pas un conseil en investissement ou une gestion de votre portefeuille : vous déterminez vous-même quels placements vous conviennent.

CE QUE PEUT FAIRE UN PROFESSIONNEL

Si vous considérez que choisir vous-même un fonds est un exercice trop difficile ou si vous n'en avez pas le temps, vous pouvez contacter un professionnel qui vous proposera deux solutions :

- Bénéficier de ses conseils en restant maître de vos décisions d'investissement.
- Lui confier totalement la gestion de votre épargne.

La première solution est celle qui est proposée par la plupart des établissements financiers à leur clientèle de particuliers. Vous prenez rendez-vous avec votre conseiller qui vous proposera de bénéficier d'un conseil en investissement. Pour cela, il fera le point sur vos connaissances et votre expérience, votre situation financière et votre capacité à supporter les pertes, ainsi que vos objectifs d'investissement et votre tolérance au risque. Il vous délivrera son conseil que vous accepterez de suivre ou non. Préalablement à toute transaction, le professionnel vous remettra un document (une déclaration d'adéquation) dans lequel est précisé le conseil fourni et dans quelle mesure il répond à vos préférences, à vos objectifs et à vos caractéristiques. Il vous proposera ensuite de faire le point régulièrement pour vérifier si vos placements restent adéquats.



Pour en savoir plus sur la possibilité de bénéficier d'un conseil en investissement

Flashez ou cliquez sur le QR code

La seconde solution, dans laquelle l'intermédiaire (par exemple une banque ou une société de gestion de portefeuille) assure la gestion de votre épargne, nécessite la signature d'un mandat de gestion par lequel vous lui déléguez le pouvoir de décider des investissements dans votre compte-titres ou votre PEA. Le mandat de gestion est généralement proposé aux personnes disposant d'un portefeuille relativement important, avec souvent un montant minimal de départ de 10 000 à 50 000 euros. A l'instar d'un conseil en investissement, vous bénéficiez d'un test d'adéquation qui précisera dans quelle mesure la gestion proposée répond à vos objectifs, à votre situation et à votre profil.



Pour en savoir plus sur le mandat de gestion

Flashez ou cliquez sur le QR code

QUELLE LIBERTÉ POUR LES INVESTISSEURS LES PLUS AUTONOMES ?

Les plus autonomes, ceux qui ne souhaitent pas bénéficier des recommandations d'un conseiller, investissent en faisant leurs propres choix.

Mais même dans ce cadre de liberté d'investissement, l'intermédiaire financier posera des questions à son client afin de connaître, a minima, son niveau de connaissances et d'expérience. Et si le fonds choisi par l'investisseur est manifestement inapproprié au regard de son niveau de connaissance et d'expérience, par exemple s'il s'agit d'un produit complexe utilisant des techniques inhabituelles, plutôt réservé à des professionnels de la finance, alors l'intermédiaire doit lui communiquer un avertissement sur le caractère « inapproprié » de cet investissement.

En pratique, cela n'empêche pas l'investissement mais c'est alors « aux risques et périls » de l'investisseur.

QUEL EST VOTRE NIVEAU DE CONNAISSANCES ET D'EXPÉRIENCE EN MATIÈRE DE FONDS ?

Il est tout à fait possible de choisir soi-même la ou les catégories de fonds dans lesquelles investir, puis de choisir le ou les fonds qui paraissent convenir. Pour cela, il est recommandé de disposer d'une bonne connaissance en matière d'investissement ou à tout le moins d'y consacrer du temps pour apprendre.

Pour évaluer votre niveau de connaissances et d'expérience (de débutant à expérimenté), et déterminer si un investissement vous est approprié, les établissements financiers soumettent des questionnaires à ceux qui souhaitent investir (la réglementation le leur impose). Ce sont le plus souvent quelques questions sur vos connaissances en matière de fonds : quelle différence avec une action individuelle ? Est-ce risqué ? Etc.

RÉSUMONS

Gérer soi-même requiert du temps, des connaissances et certaines compétences. L'autre solution, qui conviendra au plus grand nombre des épargnants, est de s'adresser à un professionnel, qui pourra délivrer un conseil en investissement en tenant compte de votre situation, de votre profil et de votre besoin.



En recherche d'autonomie et désireux d'apprendre, vous considérez que le choix d'un fonds est à votre portée !

Vous avez du temps à y consacrer.

Ce qui suit s'adresse aux investisseurs souhaitant choisir eux-mêmes les fonds dans lesquels ils investissent.

CHOISIR UN FONDS : COMMENT S'Y PRENDRE ?

Vous avez déterminé vous-même le type de fonds qui vous intéresse et ne souhaitez pas bénéficier d'un conseil en investissement ? Quelle que soit votre préférence, un fonds « tout en un » ou des fonds spécialisés, vous devez faire un choix parmi un grand nombre de fonds concurrents. Ce qui prend un peu de temps.

LE B-A-BA DU CHOIX D'UN FONDS : LE RENDEMENT ET LE RISQUE

Choisir un fonds, c'est choisir à la fois un potentiel de rendement et un niveau de risque.

Rendement et risque sont toujours liés : on observe que ce qui fluctue beaucoup est souvent plus rentable à la longue (c'est le cas historiquement des placements en actions).

À chaque fonds est associé un niveau de risque sur une échelle de 1 à 7, du moins risqué au plus risqué. Cet indicateur synthétique se base sur les fluctuations du placement passées. Ainsi, en général, les fonds investis en actions affichent des scores de 5 à 7. Et les fonds très diversifiés, de 3 (les plus prudents) à 5 (les plus dynamiques).



Comprendre le profil de risque des fonds et Sicav

Flashez ou cliquez sur le QR code

Attention aux mots, ils ne recouvrent pas toujours le même niveau de risque. Ce peut être le cas par exemple avec les fonds très diversifiés dits « profilés » qui mélangent actions et obligations selon un niveau de risque (« prudent », « équilibré », « dynamique », « offensif », etc.). Avant de choisir un fonds, il est important de s'informer sur son niveau de risque en consultant son indicateur.

Pour un fonds considéré comme « prudent », le risque sera de 3/7 au plus. Un fonds « équilibré » présentera un risque de niveau 4/7 et un fonds dynamique de niveau 5/7. Le mieux étant de choisir un fonds très diversifié, il est judicieux de choisir un fonds investi à l'international plutôt que sur une seule zone géographique.

BON À SAVOIR

La diversification réduit le risque

Plus un fonds est spécialisé sur un marché, plus ce marché est étroit, et plus le fonds est risqué. Inversement, plus il est diversifié et moins il est risqué. En effet, un investissement fluctue moins lorsqu'il mélange des titres qui n'évoluent pas toujours dans le même sens.

C'est le cas particulièrement avec différents types de titres (actions, obligations, grandes valeurs, petites valeurs, etc.).

INDISPENSABLE

Le document d'informations clés et le prospectus

Les informations essentielles sur un fonds figurent dans son Document d'informations clés pour l'investisseur, le DICI. Le prospectus du fonds est un document plus complet fournissant plus d'informations. Il est également à consulter pour mieux comprendre les objectifs du fonds, sa stratégie, son risque, ses frais, etc.



Savoir utiliser le DICI

Flashez ou cliquez sur le QR code

REGARDEZ L'OBJECTIF ET LA STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT DU FONDS

La catégorie du fonds vous indique implicitement sur quel(s) marché(s) son gérant va investir. Mais vous avez besoin d'en savoir plus. Pour cela, intéressez-vous aux « objectif et politique d'investissement » du fonds. Vous trouverez cette information dans le document d'informations clés du fonds (DICI).

Le gérant du fonds (l'équipe qui fait les choix d'investissement) se contente-t-il d'acheter toutes les valeurs disponibles pour suivre l'évolution du marché en question ? Ou au contraire, est-il libre de sélectionner les valeurs qui lui semblent prometteuses ?

Ainsi, s'il s'agit d'un fonds d'actions françaises, le gérant annonce-t-il qu'il achète les actions composant l'indice CAC 40 (les 40 plus grosses valeurs de la Bourse de Paris), ou essaie-t-il de repérer dans « l'univers » des entreprises françaises cotées celles qui verront leur cours augmenter le plus ? Dans le premier cas, la gestion est dite « passive », et dans le second, elle est dite « active » (ou « discrétionnaire ») et les performances du fonds dépendront grandement des choix du gérant.

Exemple de fonds géré activement de catégorie « Actions de pays de la zone euro »

Le fonds a pour objectif d'investir dans des valeurs moyennes cotées sur plusieurs marchés d'actions de plusieurs pays de la zone euro, au travers d'une gestion discrétionnaire et de surperformer l'indice de référence « MSCI EMU Mid Cap (dividendes réinvestis) ».

La stratégie d'investissement repose sur une gestion active de sélection des actions de moyenne capitalisation boursière de pays de la zone euro.

Pour choisir un fonds géré activement, l'investisseur doit donc être convaincu que la stratégie annoncée est potentiellement plus rémunératrice que celle qui consiste à suivre la moyenne du marché dans lequel il investit (et donc que celle des autres fonds indiciels ou à gestion active investissant peu ou prou sur le même marché).

En choisissant, au contraire, un fonds géré passivement, l'épargnant cherche un fonds qui suivra ni plus ni moins l'indice sur lequel il s'est indexé.

Pour se convaincre qu'au sein d'une même catégorie, les stratégies sont différentes et qu'il est primordial de s'y intéresser, il suffit de constater les différences de performances. Par exemple, celles des fonds d'actions françaises depuis trois ans. Au 30 juin 2021, dans cette catégorie, elles ont varié du simple au triple, de +44 % à -28 % (source : Euronext Funds 360). Les approches différentes se traduisent par des niveaux de risque et performances variables.

BON À SAVOIR

Indice et fonds indiciel

Un indice boursier retrace l'évolution de toutes les valeurs qui le composent. C'est un indicateur d'évolution moyenne. Quand il monte, c'est qu'en moyenne les hausses ont excédé les baisses, et inversement. Les fonds peuvent se donner l'objectif de suivre l'évolution d'un indice, à la hausse comme à la baisse. Dans ce cas, on parle de fonds indiciels ou de gestion « passive ». Ces fonds investissent fidèlement dans les valeurs qui composent l'indice choisi. Il existe des milliers d'indices sur lesquels les fonds peuvent s'indexer. Et dans une même catégorie de fonds, les fonds peuvent choisir des indices différents (nombre de valeurs, taille des entreprises, etc.). Les fonds indiciels sont fréquemment des « ETF », également appelés *trackers*.

POUR CEUX QUI VEULENT ALLER PLUS LOIN

Les performances du fonds renseignent sur sa stratégie

L'historique de performances, et sa comparaison aux performances du marché sur lequel il investit, vous dira beaucoup sur la nature du fonds : plus qu'un long discours, il vous permettra de mieux comprendre sa stratégie d'investissement.

Prenons quelques exemples :

Exemple 1

La valeur d'un fonds fluctue très différemment de celles des autres fonds ou de celle de l'indice du marché en question (par exemple les actions françaises). C'est la confirmation qu'il s'agit d'un fonds de gestion active, dans lequel le gérant fait des choix qui distinguent fortement ce fonds des autres. Son risque (et son potentiel de rendement) est celui du marché (les actions françaises), auquel s'ajoute celui des choix du gérant, bons ou mauvais.

Exemple 2

La stratégie annoncée par le fonds est de suivre l'indice CAC 40, et son historique montre que ses performances sont strictement identiques à celles de l'indice (moins les frais annuels) : le fonds tient sa promesse. Son risque et son potentiel sont essentiellement ceux des valeurs qui composent l'indice.

Exemple 3

Le fonds annonce une gestion active de sélection dans l'univers des grandes valeurs françaises et les performances passées depuis dix ans sont similaires, chaque année à celles de l'indice CAC 40. L'investisseur peut s'interroger sur la stratégie du fonds ; s'il est bien investi en actions françaises, il ne semble pas véritablement être un fonds de gestion active, mais plutôt un fonds indiciel.

Exemple 4

Le fonds se compare à un indice boursier et sa valeur fluctue un peu plus que cet indice. C'est effectivement bien un fonds qui cherche à « battre » cet indice, avec un gérant qui fait quelques paris sur l'évolution de certaines valeurs sans toutefois trop s'en éloigner.

Comparer les performances du fonds

Pour porter un jugement sur la qualité de la gestion d'un fonds, il est intéressant de comparer l'historique de ses performances avec celles des autres fonds similaires, c'est-à-dire se donnant à peu près les mêmes objectifs et les mêmes stratégies. N'oubliez pas que l'on ne peut comparer que ce qui est comparable !

Il est possible de le faire en consultant les comparateurs de performances accessibles sur internet. Vous pouvez comparer les performances des fonds d'une catégorie sur plusieurs années, par exemple sur trois ans ou même cinq ans (un an est une durée trop courte pour se faire une idée). Certains de ces comparateurs vont même plus loin en donnant des notes aux performances des fonds. Les meilleures notes vont aux fonds dont les performances sont régulièrement au-dessus des autres fonds de la catégorie, pour un même niveau de risque.

Mais ces comparatifs et ces notations ont leurs faiblesses. Ils se tournent vers le passé et ne permettent pas de connaître à l'avance les fonds qui procureront les meilleures performances dans le futur...

Rappelez-vous que les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Cela vaut aussi pour les palmarès !





BON À SAVOIR

Le passé ne permet pas de prévoir l'avenir

Les performances passées donnent une bonne indication de la tendance à fluctuer de la valeur du fonds mais ne préjugent pas des performances futures. Ne pensez pas que les performances passées vont se reproduire. Le passé est le passé et l'avenir a de bonnes chances d'être différent !

PRENEZ CONNAISSANCE DES FRAIS APPLIQUÉS

Pour des fonds présentant la même stratégie, les frais peuvent aller du simple au triple. Ainsi, pour un fonds d'actions françaises, les frais varient de moins de 0,50 % par an à plus de 3 % par an (moyenne à 1,5-2 %). À caractéristiques égales (stratégie, performances, etc.), choisissez le fonds qui prévoit le moins de frais !



Tout savoir sur les frais des fonds
Flashez ou cliquez sur le QR code

AVANT DE SOUSCRIRE, VÉRIFIEZ LA DURÉE MINIMALE RECOMMANDÉE DU FONDS

Assurez-vous que la durée minimale d'investissement du fonds choisi est adaptée à votre horizon de placement. Il n'y a pas de contre-indication tant que cette durée minimale est inférieure à cet horizon.



Fixer son horizon de placement
Flashez ou cliquez sur le QR code

RÉSUMONS

Avant d'investir dans un fonds, il est recommandé de s'intéresser :

- à sa stratégie et son objectif,
- à son risque,
- à son comportement dans le passé,
- et à ses frais.

BON À SAVOIR

Moins de frais en gestion passive

Avec la gestion passive (fonds indiciels, ETF), il y a moins de choix à faire pour le gérant : il lui suffit de « répliquer » la composition de l'indice suivi. Les frais sont donc, en principe, moins élevés.

Avec la gestion active, il y a un travail de sélection des titres achetés, ce qui est plus coûteux. En contrepartie, les choix effectués peuvent procurer une meilleure performance financière que celle des fonds passifs qui se contentent de suivre un indice.

SOUSCRIRE À UN FONDS, EN PRATIQUE

Les placements collectifs sont accessibles au sein de plusieurs types de placements : un compte-titres, un plan d'épargne en actions (PEA), un contrat d'assurance-vie multisupport, un plan d'épargne retraite (PER) ou encore un plan d'épargne salariale. Ce qui va varier d'un placement à l'autre, c'est le nombre de fonds accessibles. À partir d'un compte-titres, tout l'univers des fonds est accessible ou presque. Dans l'épargne salariale, le plus souvent, le choix est limité à quelques fonds proposés par l'employeur en accord avec les représentants du personnel.

Quel intermédiaire choisir ? Ce peut être une banque (le conseiller mis à votre disposition), un intermédiaire sur internet (pas de conseiller attitré), un conseiller en investissements financiers...

Par quel canal souscrire ? En face à face avec un conseiller ou sur internet. Un investisseur autonome pourra investir lui-même en ligne. Pour pouvoir acheter un fonds en ligne, il suffit de connaître le code ISIN du fond, c'est-à-dire son identifiant.

QUID DE LA NATIONALITÉ DU FONDS ?

Les fonds commercialisés en France peuvent être de droit français mais aussi de droit étranger (notamment luxembourgeois et irlandais). Cela fait peu de différence dans l'Union européenne, au sein de laquelle les fonds commercialisés aux investisseurs particuliers non professionnels suivent les mêmes règles de fonctionnement. Cependant, il est utile de savoir qu'avec un fonds étranger, les tribunaux compétents ne sont pas les tribunaux français mais le plus souvent ceux du pays du fonds, ce qui rend beaucoup plus complexes les procédures judiciaires (de surcroît dans une langue étrangère). Et en cas de réclamation, il se peut également que contractuellement le médiateur compétent soit celui du pays du fonds et non le médiateur français.

En pratique, lorsque le fonds est français, son code ISIN (son identifiant) commence par FR. S'il commence par LU ou IE, il est luxembourgeois ou irlandais.

RÉCAPITULONS



Investir dans un ou plusieurs fonds nécessite de connaître son profil d'épargnant et de réfléchir à ses objectifs d'investissement.

Le maître-mot est adéquation. Adéquation du fonds à son profil (en particulier à son niveau de connaissances et à son expérience), à sa situation, à ses objectifs.

Pour ceux qui préfèrent bénéficier d'un conseil ou d'une gestion professionnelle:

- 1** Faire le point avec son conseiller et bénéficier d'un conseil en investissement ou d'une gestion sous mandat.
- 2** Comprendre la proposition et l'accepter.
- 3** S'intéresser à son placement au moins une fois par an. Faire le point sur ses objectifs. Revoir son investissement avec son conseiller en cas de changement important dans sa situation ou ses objectifs.

Pour ceux qui préfèrent choisir eux-mêmes un seul fonds « clé en main » sans bénéficier d'un conseil:

- 1** Décider du montant à investir, en diversification de son épargne existante.
- 2** Choisir le bon niveau de risque du fonds compte tenu de sa propre tolérance au risque, de sa situation financière et de sa capacité à subir d'éventuelles pertes, et de son horizon de placement.
- 3** Choisir le fonds en ayant bien compris dans quoi l'argent sera investi.
- 4** Suivre son investissement : au moins une fois par an, faire le point sur ses objectifs et reconsidérer la pertinence de son investissement.

Pour les plus autonomes souhaitant investir sur plusieurs fonds sans bénéficier d'un conseil professionnel:

- 1** Décider du montant à investir, en diversification de son épargne existante.
- 2** Définir une allocation d'actifs (les classes d'actifs et leur poids dans le portefeuille) en fonction de sa propre tolérance au risque, de sa situation financière et de sa capacité à subir d'éventuelles pertes, de son horizon de placement et de son opinion sur le potentiel et le risque des différentes classes d'actifs choisies.
- 3** Choisir les fonds par catégorie en ayant bien compris les principales caractéristiques de chacun d'eux et le risque global du portefeuille constitué.
- 4** Regarder son portefeuille régulièrement, tous les six mois par exemple. Réfléchir à sa composition. Faire des arbitrages pour la corriger si nécessaire.

COMMENT CONTACTER L'AMF ?

Une question sur la bourse et l'épargne investie sur les marchés financiers ?

Des **informations pratiques** sont disponibles sur notre site internet :

www.amf-france.org dans l'Espace Épargnants.

AMF Épargne Info Service vous répond du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 au **+33 (0)1 53 45 62 00** (prix d'un appel local)

Vous pouvez également adresser un courriel *via* le formulaire de contact disponible sur notre site internet.



17, place de la Bourse – 75082 Paris Cedex 02
Tél. : +33 (0)1 52 45 60 00 | www.amf-france.org